

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} mai 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 165 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement des activités découlant de la résolution
1863 (2009) du Conseil de sécurité****Rapport sur l'exécution du budget de l'appui
à la Mission de l'Union africaine en Somalie
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010
au 30 juin 2011 et projet de budget du Bureau
d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union
africaine en Somalie pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2010/11	210 223 800 dollars
Dépenses de 2010/11	210 089 100 dollars
Solde inutilisé de 2010/11	134 700 dollars
Crédit ouvert pour 2011/12	291 092 700 dollars
Dépenses prévues pour 2011/12 ^a	291 092 700 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 ^a	—
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	438 267 300 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	437 945 600 dollars

^a Montant estimatif au 31 mars 2012 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera aux paragraphes 39, 51, 56, 58, 65 et 66 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 321 700 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/685). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé bon de faire sur des questions précises.

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est publié sous la cote A/66/718. Dans le présent document, le Comité ne traite que des ressources de l'UNSOA et des autres éléments qui le concernent directement.

3. Lors de l'examen des propositions du Secrétaire général concernant le budget de l'UNSOA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/685), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations y relatives du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II) dont il est question plus loin au paragraphe 70. Le Comité consultatif a également tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à l'UNSOA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II), évoquées plus loin aux paragraphes 71 à 74 et 76. En outre, le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies durant l'exercice financier clos le 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II) est publié sous la cote A/66/719. **Le Comité continue de souligner l'importance des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et réaffirme qu'il est nécessaire de donner effet aux recommandations pertinentes dans les délais prescrits par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de l'UNSOA est donnée à la fin du présent document.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Dans sa résolution 64/287, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 174 318 200 dollars (montant net : 171 806 400 dollars) pour le fonctionnement de l'UNSOA pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Le Comité consultatif a ultérieurement souscrit à la demande dans laquelle le Secrétaire général souhaitait être autorisé à engager des dépenses d'un montant brut ne devant pas dépasser 35 905 600 dollars pour répondre aux besoins supplémentaires de l'UNSOA pour l'exercice 2010/11, ce qui portait le montant total brut à 210 223 800 dollars (montant net : 207 542 500 dollars). Le montant brut des dépenses durant l'exercice considéré était de 210 089 100 dollars (montant net : 207 006 800 dollars). Le solde inutilisé qui en résulte, soit 134 700 dollars, représente, en termes bruts, 0,1 % du crédit ouvert. Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget d'appui à la Mission de l'Union

africaine en Somalie de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/590).

6. La sous-utilisation des crédits ouverts s'explique principalement par les facteurs suivants :

a) Installations et infrastructures (7 651 300 dollars) : nécessité de revoir les priorités dans l'utilisation des ressources compte tenu des besoins opérationnels imprévus qui sont apparus au cours de la deuxième moitié de l'exercice après l'intensification des combats. Il est indiqué que les conditions de sécurité ont eu également des répercussions négatives sur le programme de construction, entraînant une réduction des besoins au titre des services de construction, des carburants et lubrifiants, de l'acquisition de matériel d'épuration de l'eau et de citernes à eau et de fosses septiques. Ces économies ont été en partie annulées par l'achat imprévu de matériel pour les logements et par la location de locaux dans l'enceinte de sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio pour héberger le personnel civil et les consultants de l'UNSOA en attendant que soit achevée la construction de locaux respectant les normes minimales de sécurité opérationnelle et de sécurité résidentielle, ainsi que par la location de locaux à l'aéroport Wilson à Nairobi pour la Section de contrôle des mouvements et des opérations aériennes;

b) Contingents (5 543 600 dollars) : le fait que les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM déploient moins de matériel que ne le font généralement les bataillons de l'ONU, et le fait que le matériel appartenant aux contingents a été livré directement sur le théâtre des opérations grâce à une assistance bilatérale. La réduction des ressources nécessaires s'expliquait aussi par le retard pris dans le déploiement des troupes, qui devait être initialement mené à bien le 30 juin 2011 au plus tard.

7. Les dépassements s'expliquaient principalement par les facteurs suivants :

a) Services médicaux (6 344 400 dollars) : intensification des combats à Mogadiscio et opérations tactiques de l'AMISOM qui ont donné lieu à un plus grand nombre d'évacuations et d'hospitalisations que prévu. Les besoins ont encore été augmentés par le déploiement limité de matériel médical appartenant aux contingents et la nécessité de mettre les installations médicales de l'AMISOM aux normes de l'ONU, ce qui a amené l'UNSOA à fournir du matériel médical pour les unités médicales de niveau I et II. Cette augmentation des ressources nécessaires a été en partie compensée par le retard pris dans le déploiement des troupes, qui devait initialement être effectué le 30 juin 2011 au plus tard;

b) Fournitures, services et matériel divers (2 333 100 dollars) : notamment fluctuations des taux de change, qui ont entraîné des pertes de change, en particulier entre le dollar des États-Unis et l'euro. L'augmentation des ressources nécessaires était aussi imputable à l'achat de matériel de rangement et de divers autres articles destinés à appuyer les opérations de l'AMISOM à Mogadiscio, à l'installation d'un système de positionnement universel à la Base d'appui de Mombasa, à des dépenses plus élevées que prévu pour le transfert des actifs du Tchad à Mombasa après la liquidation de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) ainsi qu'au coût moyen mensuel des transports maritimes de Mombasa à Mogadiscio, également plus élevé que prévu. Elle a été compensée en partie par le retard pris dans le déploiement des effectifs de l'AMISOM,

initialement prévu pour le 30 juin 2011 au plus tard, ce qui a donné lieu à l'annulation de trois transports maritimes par mois d'avril à juin 2011. Elle a été aussi compensée par des frais bancaires moindres que prévu ainsi que par le retard pris dans la mobilisation d'un contrat portant sur les services d'inspection et de vérification par suite de la prolongation des négociations financières;

c) Consultants (2 209 400 dollars) : principalement difficultés d'accès du personnel des Nations Unies à Mogadiscio en raison de l'insécurité qui continuait de régner dans la ville et qui avait limité à la fois le nombre de visites du personnel de l'UNSOA et l'exécution des projets prévus. Pour suivre les progrès accomplis à Mogadiscio, l'UNSOA a donc dû faire appel à des vacataires et des consultants. Les dépenses de l'exercice 2010/11 correspondaient au déploiement mensuel d'en moyenne 19 consultants spécialisés dans la gestion de projets et de la chaîne logistique, alors que le montant inscrit au budget pour 2010/11 au titre des consultants était nettement moindre, et limité aux honoraires de formation.

8. Le Comité consultatif prend note avec préoccupation du nombre élevé de morts et blessés et des problèmes de sécurité considérables auxquels continuent d'être confrontés le personnel des Nations Unies et les troupes de l'AMISOM. Le Comité les félicite de l'action qu'ils mènent.

9. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juin 2012 au 30 juin 2013 (A/66/685), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/66/590) au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 2 avril 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNSOA depuis sa création s'établissait à 792 031 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 739 319 000 dollars, le montant restant dû se chiffrant donc à 52 712 000 dollars. Au 2 avril 2012, le solde de trésorerie de l'UNSOA se montait à 107 900 000 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution 65/293)¹.**

11. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 mars 2012, les chiffres de l'exercice 2011/12 concernant l'occupation des postes de l'UNSOA s'établissaient comme suit :

¹ Voir aussi résolutions 54/249, 56/253, 62/236 et 64/243 de l'Assemblée générale.

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents	12 000	9 961	17,0
Police des Nations Unies	270	49	81,9
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	168	152	9,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	107	95	11,2
Administrateurs recrutés sur le plan national	18	16	11,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international (UNSOA)	2	2	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et des projections pour l'exercice 2011/12, avec une explication des écarts (voir annexe I). Au 31 mars 2012, les dépenses s'élevaient à 193 757 600 dollars (66,6 % des crédits ouverts). À la fin de l'exercice financier en cours, le montant total des dépenses prévues devrait atteindre 291 092 700 dollars alors que les crédits ouverts représentaient 291 092 700 dollars, ne laissant aucun solde inutilisé.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats prévus

13. Dans sa résolution 2010 (2011) du 30 septembre 2011, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine à maintenir l'AMISOM en Somalie jusqu'au 31 octobre 2012 et à habiliter celle-ci à prendre toutes mesures voulues pour mener à bien le mandat résultant du paragraphe 9 de la résolution 1772 (2007); il a en outre demandé à l'Union africaine de renforcer d'urgence l'effectif de la Mission en le portant à 12 000 agents en tenue, et prié le Secrétaire général de continuer à fournir à l'AMISOM, comme il est demandé dans la résolution 1863 (2009), un dispositif d'appui pour un maximum de 12 000 éléments en tenue, y compris une garde de taille appropriée, dans les limites de l'effectif autorisé, pour assurer la sécurité, la garde et la protection du personnel international, notamment des fonctionnaires des Nations Unies.

14. Par la suite, dans sa résolution 2036 (2012), le Conseil de sécurité a demandé à l'AMISOM de s'établir dans les quatre secteurs définis dans le concept stratégique du 5 janvier 2012 et l'a autorisée à y prendre, en coordination avec les forces somaliennes de sécurité, toutes les mesures nécessaires pour faire reculer la menace que représentent Al-Chabab et les autres groupes d'opposition armés, afin d'instaurer dans toute la Somalie des conditions propices à une gouvernance efficace et légitime. Il a également prié l'Union africaine de porter l'effectif de l'AMISOM, composé de militaires des contingents et de policiers membres d'unités de police constituées, de 12 000 à un maximum de 17 731 agents en tenue, et décidé de renforcer en conséquence le dispositif d'appui à l'AMISOM, jusqu'au 31 octobre 2012. Le Conseil a par ailleurs décidé, à titre exceptionnel et en raison du caractère

inédit de cette mission, de renforcer le dispositif d'appui à l'AMISOM afin qu'il prenne en compte le remboursement du matériel appartenant aux contingents, notamment des éléments habilitants et des multiplicateurs de force.

15. Dans son rapport spécial sur la Somalie (S/2012/74), le Secrétaire général a indiqué que porter à 17 731 l'effectif en uniforme de l'AMISOM déployé dans quatre secteurs [Mogadiscio (secteur 1), Kismayo (secteur 2), Baidoa (secteur 3) et Beledweyne (secteur 4)] aurait d'importantes incidences financières. Divers facteurs entraîneront en effet une augmentation des dépenses d'appui, dont : l'élargissement de la zone d'opérations, les conditions climatiques, l'insécurité, l'insuffisance des infrastructures, les besoins en termes de mobilité d'une force de combat dynamique, la difficulté à employer des entrepreneurs civils en zone de guerre et le manque d'accès, à court terme, à un port maritime situé à proximité dans le sud de la Somalie, tel que le port de Kismayo, ce qui oblige à utiliser des couloirs terrestres détournés et saisonniers comme voies d'approvisionnement (voir S/2012/74, par. 28).

16. Le Secrétaire général fait remarquer que le matériel appartenant aux contingents, notamment les éléments habilitants et les multiplicateurs de force, serait remboursé à l'aide des contributions mises en recouvrement dans le cadre d'un dispositif d'appui logistique étendu; seul le matériel fourni par les pays fournisseurs de contingents et considéré comme leur appartenant serait remboursé, contrairement au matériel donné à l'AMISOM ou qui reste la propriété du donateur (voir S/2012/74, par. 29). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le remboursement serait conforme aux taux et aux pratiques des Nations Unies et comprendrait la vérification et l'inspection du matériel, et qu'il serait exigible à partir du 22 février 2012, date de la résolution 2036 (2012). Le Comité a également été informé qu'un abattement de 15 % serait appliqué d'office, sur la base de l'expérience acquise dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, pour tenir compte du matériel inutilisable ou non déployé. **Le Comité consultatif compte que le remboursement du matériel appartenant aux contingents sera effectué sans tarder.**

17. Le Secrétaire général précise, dans son rapport sur le projet de budget de l'UNSOA (A/66/685) pour l'exercice 2012/13, qu'en sus de l'augmentation de près de 50 % du nombre d'agents en tenue, la zone d'opérations à l'intérieur de la Somalie est passée d'environ 62 kilomètres carrés à 296 000 kilomètres carrés, et s'étend à des secteurs maritimes et des zones d'intérêt qui comprennent les zones frontalières et des itinéraires d'acheminement logistique à travers le Kenya et l'Éthiopie. Il indique que les opérations d'appui assurées par la Base d'appui de Mombasa seront progressivement transférées à Mogadiscio, où la base logistique avancée sera élargie et des installations pour des hélicoptères seront mises en place. Dans le cadre de l'élargissement du mandat de la Mission, les moyens informatiques et télématiques seront renforcés, les services d'entretien et de réparation seront étendus, le programme de lutte antimines sera considérablement élargi, les dépenses relatives aux services médicaux devraient rester élevées et des prestations de renforcement des capacités seront fournies dans tous les domaines de l'appui logistique. Sur les 15 hélicoptères supplémentaires proposés, 3 seront affrétés par l'ONU pour assurer des services d'appui logistique et d'évacuation sanitaire; les 12 autres seront fournis et remboursés sur la base de lettres d'attribution conclues avec les pays fournisseurs de contingents (voir A/66/685, par. 12 à 26).

B. Coopération régionale

18. Le Secrétaire général indique dans son rapport publié sous la cote A/66/685 que l'équipe dirigeante de l'UNSOA se réunit régulièrement avec le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, le commandant de la force de l'AMISOM et le personnel technique. L'UNSOA participe à des réunions (stratégiques, spéciales et de planification) avec la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'à des réunions entre la Commission et les ministres de la défense des pays fournissant des contingents et collabore également avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre de ses activités d'appui à l'AMISOM et plus généralement au processus de paix en Somalie. Par ailleurs, il continuera de se concerter avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, tels que l'Union européenne, sur les questions financières concernant notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM. Enfin, il continuera de travailler en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et poursuivra sa coopération avec le Centre de services régional d'Entebbe (voir A/66/685, par. 33 à 38). **Le Comité consultatif note, à la lecture du paragraphe 36 du rapport de présentation du budget, que le Directeur de l'UNSOA est membre du Comité directeur du Centre de services régional d'Entebbe, et il ne doute pas que l'UNSOA se servira de ce mécanisme pour étudier d'autres moyens de renforcer la coopération entre la Mission et le Centre.**

19. Il est dit aux paragraphes 39 et 40 du rapport que l'UNSOA collabore avec les équipes de pays des Nations Unies en Somalie et au Kenya, et que son directeur est membre du groupe des politiques stratégiques, qui regroupe le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui est le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Somalie et également Chef de l'équipe de pays des Nations Unies.

C. Ressources nécessaires

20. Les prévisions de dépenses de l'UNSOA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13) se montent à 438 267 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 147 174 600 dollars (50,6 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 291 092 700 dollars ouvert pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif note que, si l'on calcule la variation par rapport à la projection des dépenses de 2011/12 (291 092 700 dollars également, voir par. 12 ci-dessus), l'augmentation des dépenses pour 2012/13 est la même (147 174 600 dollars). Le projet de budget prévoit le déploiement de 223 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 152 fonctionnaires recrutés sur le plan national, qui appuieront l'effectif autorisé de l'AMISOM – soit 17 181 militaires, 280 membres d'unités de police constituées de l'Union africaine et 270 policiers de l'Union Africaine.

21. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents (46 114 500 dollars), des transports aériens (43 798 900 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (27 942 600 dollars). Il est également prévu de créer 82 postes (voir par. 27 ci-après). L'analyse des variations par rapport à l'exercice précédent figure à l'annexe III du projet de budget.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé (2011/12)^a</i>	<i>Effectif proposé (2012/13)</i>	<i>Variation</i>
Contingents de l'AMISOM	12 000	17 181	5 181
Police de l'Union africaine	270	270	–
Unités de police constituées de l'Union africaine	–	280	280

^a Représente le niveau le plus élevé de l'effectif autorisé pour l'exercice.

22. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 105 264 700 dollars, ce qui représente une hausse de 48 123 700 dollars (84,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif constate que cette augmentation est liée à celle des effectifs de l'AMISOM et à l'élargissement de sa zone d'opérations. **Le Comité compte que l'augmentation des ressources permettra à l'UNSOA de fournir un soutien logistique approprié à l'AMISOM dans toutes les zones d'opérations.**

23. Cette augmentation tient principalement aux éléments suivants :

a) Une hausse des dépenses (23 450 800 dollars) liée à l'augmentation des effectifs de l'AMISOM (qui passent de 12 000 à 17 181 membres) dans quatre secteurs du centre et du sud de la Somalie, qui nécessite un renforcement de tous les services d'appui technique, y compris la fourniture de rations. Un abattement pour délais de déploiement de 10 % a été appliqué pour l'intégralité de l'effectif autorisé afin de tenir compte des éventuels retards et lacunes de déploiement;

b) Une hausse des dépenses (23 790 700 dollars) en raison du remboursement du matériel appartenant aux contingents des pays de l'AMISOM fournissant des contingents, notamment des éléments habilitants et multiplicateurs de force standard de la composante terrestre, conformément à la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité;

c) Une hausse des dépenses (2 011 900 dollars) en raison du déploiement de deux unités de police constituées comprenant 280 membres, conformément à la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité. L'estimation comprend le coût du déploiement et de la relève des unités de police constituées, de la fourniture de rations ainsi que du remboursement du matériel appartenant aux contingents. Un abattement pour délais de déploiement de 15 % a été appliqué.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'abattement pour délais de déploiement proposé pour les militaires (de 10 %) avait été calculé sur la base d'un abattement de 5 % pour les effectifs existants et de 21 % pour les effectifs nouvellement autorisés, et qu'il était nécessaire dans la mesure où l'effectif actuellement déployé était de 14 952. **Le Comité consultatif regrette que les informations relatives au calcul de l'abattement pour délais de déploiement et aux niveaux actuels de déploiement des effectifs n'aient pas été fournies dans le rapport de présentation du budget ni dans les renseignements complémentaires, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'à l'avenir, les documents budgétaires contiennent des informations détaillées en la matière. Compte tenu de ce qui précède, le Comité n'a pas d'objection à l'abattement pour délais de déploiement proposé (10 %) pour les militaires des contingents.** Le Comité

donne des précisions sur le calendrier du déploiement graduel des militaires et des policiers dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/66/718).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12^a</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international (postes)	168	223	55
Personnel recruté sur le plan national (postes)	125	152	27
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2	–	(2)
Total	295	375	80

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

25. Les dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 42 258 400 dollars, soit une augmentation de 12 872 100 dollars (43,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses ont été calculées sur la base de taux de vacance de postes de 19,7 % (personnel recruté sur le plan international), 29,6 % (administrateurs recrutés sur le plan national) et 15,2 % (agents des services généraux recrutés sur le plan national), tandis que des taux de 20,0 %, 6,3 % et 22,0 %, respectivement, avaient été approuvés pour 2011/12.

26. Cette variation est le résultat des éléments suivants :

a) Une augmentation de 14 153 700 dollars des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, correspondant à la création de 82 postes nécessaire en raison de l'accroissement du nombre d'agents en tenue de la Mission, dont l'effectif autorisé est passé à 17 731, compte tenu du fait que les effectifs seront déployés progressivement et d'un taux de vacance de 19,7 %;

b) Une diminution de 1 144 700 dollars des ressources nécessaires pour financer les 125 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, compte tenu d'un taux de vacance de 15,2 %, et les 27 postes d'administrateur recruté sur le plan national, compte tenu d'un taux de vacance de 29,6 %;

c) Une diminution de 136 900 dollars des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), résultat de la suppression de deux emplois de temporaire d'agent du Service mobile recruté sur le plan international.

27. L'effectif proposé tient compte de la création de 82 postes, du transfert de 15 postes de Nairobi à Mogadiscio, du transfert d'un poste de Mombasa à Nairobi et de la suppression de deux emplois de temporaire. Les modifications proposées sont résumées à l'annexe II du présent rapport et exposées en détail dans les sections du projet de budget (A/66/685) consacrées aux composantes concernées. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs, sous réserve des recommandations faites aux paragraphes 39, 51, 56 et 58 ci-dessous.**

Bureau du Directeur

28. Le Bureau du Directeur se compose de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur, de la Section de la sûreté et de la sécurité, du Groupe de la sécurité aérienne dont la création est proposée, et de la Section du budget et des fonds d'affectation spéciale. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, à savoir la création de 16 postes (2 P-3, 6 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et le transfert de quatre postes, sont exposées ci-dessous, section par section.

29. Il est proposé de renforcer l'équipe de collaborateurs directs du Directeur dans les domaines de la liaison et du partenariat afin de lui permettre de s'acquitter efficacement des tâches découlant de l'élargissement des opérations de l'AMISOM. Aussi est-il proposé de créer deux postes à Nairobi : un poste de fonctionnaire de liaison (administrateur recruté sur le plan national) au bureau du Conseiller principal et un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) au bureau du Conseiller juridique (voir A/66/685, par. 46).

30. Le rapport du Secrétaire général indique que le fonctionnaire de liaison contribuera à renforcer le partenariat de l'UNSOA avec l'AMISOM et veillera à ce que des voies de communication efficaces soient maintenues entre la direction de l'UNSOA et celle de l'AMISOM en faisant régulièrement des rapports de façon à tenir la direction du Bureau d'appui bien informée de la mise en œuvre du dispositif d'appui des Nations Unies. Il concourra par ailleurs aux activités liées aux contacts de haut niveau avec le pays hôte ainsi qu'aux initiatives de sensibilisation de la communauté diplomatique et d'autres entités (voir A/66/685, par. 47).

31. D'après le rapport, le juriste aidera le Bureau du Conseiller juridique à fournir des conseils d'expert au Directeur sur les aspects juridiques de l'exécution du mandat de la Mission, notamment en ce qui concerne l'élaboration de projets de mémorandums d'accord avec l'Union africaine, les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, les donateurs des fonds d'affectation spéciale et les partenaires bilatéraux fournissant un appui à l'AMISOM, la modification de ces mémorandums d'accord et le contrôle de leur application et de leur gestion. Le Secrétaire général indique que les services d'appui juridique nécessaires dans le cadre du mandat élargi dépassent la capacité de travail de l'effectif existant (voir A/66/685, par. 48).

32. Étant donné que les tâches administratives devant être accomplies à Mogadiscio sont de plus en plus importantes, le Secrétaire général propose de transférer un poste P-5 de fonctionnaire d'administration (hors classe) et un poste P-3 de fonctionnaire d'administration de Nairobi à Mogadiscio pour y assurer la gestion du personnel et des ressources du Bureau d'appui (voir A/66/685, par. 49).

33. En ce qui concerne la Section de la sûreté et de la sécurité, le Secrétaire général indique qu'en raison de l'élargissement des opérations de l'AMISOM au centre-sud de la Somalie, il sera nécessaire de renforcer la structure de sécurité de l'UNSOA à Mogadiscio, afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires et du personnel des projets, ainsi que des sites, des installations et de l'opération des Nations Unies elle-même. Il est donc proposé de créer 10 nouveaux postes à Mogadiscio (voir A/66/685, par. 50 à 54), répartis comme suit : un poste d'agent de sécurité (P-3), dont le titulaire fournira des conseils sur toutes les questions de sécurité, établira les

plans et les politiques de sécurité et recensera les menaces de nature à compromettre les opérations; huit postes d'assistant à la sécurité (4 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les titulaires seront chargés d'intervenir en cas d'atteinte à la sécurité, d'aider à l'élaboration des plans de sécurité et de politiques conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et d'assurer la liaison avec les autorités nationales et le Gouvernement fédéral de transition; et un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour apporter un appui à l'équipe ainsi constituée.

34. Il est également proposé de transférer deux postes d'agent de sécurité (agent du Service mobile) de Nairobi à Mogadiscio, où leurs titulaires seront chargés de superviser les dispositifs de sécurité à la base logistique avancée et dans les complexes et installations du Bureau d'appui, et d'établir et de mettre à jour les plans de sécurité, les évaluations des risques et les rapports d'information, ainsi que les procédures d'évacuation, les systèmes d'intervention d'urgence, les plans en cas d'incident faisant un grand nombre de victimes et les dispositifs de sécurité incendie. Les agents de sécurité seront également chargés de coordonner avec l'AMISOM la mise à disposition d'escortes armées pour les missions sur le terrain (A/66/685, par. 54 et 55).

35. Le projet de budget prévoit la création d'un groupe s'occupant de la sécurité aérienne, fonction qui était précédemment exercée par le personnel de la Section des transports aériens avec l'assistance de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Des moyens aériens ayant été prévus dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13, il est indiqué que l'UNSOA doit créer une entité chargée de mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité et aider l'AMISOM à recenser les conditions susceptibles de provoquer des accidents. Le Groupe de la sécurité aérienne sera doté de deux postes d'agent du Service mobile (1 poste de spécialiste de la sécurité aérienne et 1 poste d'assistant à la sécurité aérienne) (voir A/66/685, par. 56).

36. La Section du budget et des fonds d'affectation spéciale est chargée d'établir et d'exécuter les budgets du Bureau d'appui et du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), d'en assurer le suivi et de communiquer l'information financière correspondante. Elle doit donc administrer des crédits relevant aussi bien du budget des opérations de maintien de la paix que du budget ordinaire, ainsi que de trois fonds d'affectation spéciale : le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM, le Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de consolidation de la paix des Nations Unies en Somalie et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui des institutions transitoires somaliennes de sécurité. Il est indiqué dans le projet de budget que le mandat et les activités de la Section ont gagné en complexité, étant donné que le remboursement du matériel appartenant aux contingents à partir du budget ordinaire est maintenant autorisé. Il est donc proposé de créer à Nairobi un poste P-3 de fonctionnaire du budget et un poste d'assistant au budget (agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/66/685, par. 57 et 58).

Services d'appui

37. Les Services d'appui comprennent le Bureau du Directeur adjoint, la Section des opérations et de la planification, la Section de la gestion du matériel, la Base de

soutien logistique de Mombasa, la Section de la gestion de l'appui en matière d'information et la Section de la gestion des marchés. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs : 19 créations de poste (1 P-3, 11 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 5 transferts de poste, 5 réaffectations de poste et 1 transformation de poste. Ces changements sont exposés ci-après.

38. Au Bureau du Directeur adjoint, il est proposé de créer à Nairobi un poste P-3 de fonctionnaire d'administration. Le titulaire veillera à ce que toutes les activités des Services d'appui soient menées de manière intégrée et cohérente, notamment dans les domaines des ressources humaines, du budget, de la communication d'informations suite à des demandes, de la correspondance officielle et de la collecte et de l'analyse des données aux fins de l'élaboration des rapports. Le Secrétaire général explique que ce poste est nécessaire en raison de l'élargissement des opérations et de l'augmentation du nombre de sites nécessitant des services, notamment Mombasa, Mogadiscio, Garowe, Hargeisa, Kismayo, Baidoa et Beledweyne, ainsi que de l'augmentation des effectifs et de la portée et du volume des tâches à accomplir (voir A/66/685, par. 60).

39. Il est proposé de réorganiser la Section des opérations et de la planification en quatre unités administratives afin de renforcer et de préciser la division des fonctions et d'améliorer la coordination au sein du Bureau d'appui ainsi qu'avec ses clients, afin d'apporter à l'AMISOM l'appui supplémentaire dont elle a besoin tout en maintenant l'actuel dispositif d'appui à l'UNPOS. Pour répondre aux besoins de l'AMISOM, il est en outre proposé de créer à Nairobi un poste d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer deux postes de Nairobi au Centre commun d'opérations d'appui à Mogadiscio, dont un poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-4) et un d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile). De plus, il faudra trois autres fonctionnaires chargés de la logistique et trois autres assistants au soutien logistique pour remplacer les consultants qui s'occupent actuellement de la logistique au Centre et pour élargir les opérations aux trois nouveaux secteurs, c'est-à-dire un fonctionnaire chargé de la logistique (agent du Service mobile) et un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) par nouveau secteur, travaillant en coordination avec le Centre commun d'opérations d'appui à Mogadiscio et la Section des opérations et de la planification à Nairobi (voir A/66/685, par. 61 à 64). **Compte tenu des capacités et du tableau d'effectifs de la Section de la planification et des opérations, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de réduire d'un poste d'assistant au soutien logistique la proposition du Secrétaire général, car il estime que la Section dispose de moyens suffisants pour assurer les fonctions correspondantes.**

40. Le Secrétaire général estime que l'élargissement de la zone d'opérations de l'AMISOM à quatre secteurs, dont celui de Mogadiscio, et l'augmentation de ses effectifs militaires entraîneront un accroissement considérable du volume de travail, d'où la nécessité de doter la Section de la gestion du matériel du personnel supplémentaire ci-après : a) un assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Mombasa, qui sera chargé des fonctions d'analyse liées au cadre d'application du principe de responsabilité de l'UNSOA et à la gestion des principaux indicateurs de résultats, et contribuera à préparer la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour

le secteur public; b) un assistant chargé de la réception et de l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Mombasa, pour gérer l'augmentation de la charge de travail qui devrait accompagner l'élargissement des opérations; c) un assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile), qui sera chargé d'effectuer des inspections périodiques et des contrôles à l'arrivée, de rapatrier le matériel appartenant aux contingents et de conseiller les pays fournisseurs de contingents; et d) un assistant chargé de la cession du matériel (agent du Service mobile) à Mogadiscio, étant donné l'augmentation du volume du matériel qu'il faudra céder en 2012/13. Il est également proposé de transférer deux postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection (agents du Service mobile) de Nairobi à Mogadiscio afin de gérer l'augmentation prévue de la charge de travail à la base logistique avancée et de transférer de Mombasa à Nairobi un poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (agent du Service mobile), dont le titulaire assurera la coordination technique des stocks gérés par la Section (voir A/66/685, par. 65 à 71).

41. La Base d'appui logistique de Mombasa fait office de dispositif de transport multimodal et de zone de transit et de stockage pour la plupart du matériel à destination ou en provenance de Mogadiscio. Étant donné l'expansion de sa zone d'opérations, l'UNSOA envisage d'établir des bases logistiques avancées dans chacun des trois nouveaux secteurs. Du fait de la taille du secteur 1, qui comprend Mogadiscio, il est proposé d'y créer un poste de fonctionnaire chargé de la logistique et deux postes d'assistant au soutien logistique (agents du Service mobile) pour y gérer les opérations. Il est également proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) de la Section de la gestion du matériel en tant que poste de fonctionnaire chargé des stocks et des fournitures (P-3) à la Base d'appui de Mombasa, afin de surveiller les procédures d'entreposage et de contrôle des stocks, de coordonner la gestion des stocks et de vérifier l'exactitude des comptes d'inventaire (voir A/66/685, par. 72 et 73).

42. La Section de la gestion de l'appui en matière d'information gère la fourniture des services d'appui en matière d'information à l'AMISOM et contribue aux efforts de celle-ci en s'implantant dans le monde de l'information somalien. Du fait de l'élargissement de l'AMISOM à davantage de pays fournisseurs de contingents et à une plus vaste zone géographique, il convient de créer, selon le Secrétaire général, un poste de spécialiste de la gestion des programmes (administrateur recruté sur le plan national) en vue de concevoir, de mener et d'évaluer avec plus d'efficacité l'exécution des programmes, l'administration des contrats, la recherche et la gestion des ressources. Le Secrétaire général propose en outre de réaffecter l'actuel poste P-4 de réalisateur d'émissions radiophoniques en tant que poste P-4 de fonctionnaire de l'information, étant donné que la fonction de radiodiffusion à l'AMISOM est progressivement transférée à un organe de radiodiffusion indépendant (voir A/66/685, par. 74 et 75).

43. La Section de la gestion des marchés est chargée de gérer et contrôler les contrats et de mettre en place des systèmes efficaces de contrôle des marchés. Estimant que l'élargissement du mandat de l'AMISOM s'accompagnera d'une augmentation des activités liées à la sous-traitance des services à des prestataires privés, le Secrétaire général propose de créer trois postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (administrateur recruté sur le plan national) pour accomplir les tâches susmentionnées à Nairobi. Il propose également de réaffecter un poste d'agent chargé des stocks et des fournitures (agent du Service mobile) de la Base

d'appui de Mombasa en tant que poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (agent du Service mobile) au sein de la Section de la gestion des contrats et de le transformer ensuite en poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national), afin de fournir l'appui nécessaire pour faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des contrats de l'UNSOA, en particulier compte tenu du fait que ce programme s'étend au centre-sud de la Somalie. Compte tenu de la nécessité de renforcer le soutien aux opérations d'achat, il est proposé de réaffecter un poste P-4 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats à la Section de la gestion des marchés en tant que poste P-4 de fonctionnaire chargé des achats à la Section des achats (Services administratifs). Ainsi, aussi bien la Section des achats que la Section de la gestion des contrats seraient dirigées par un fonctionnaire de la classe P-4, ce qui a été jugé nécessaire compte tenu du volume et de la complexité des activités menées au sein de ces deux sections. Pour aider la Section de la gestion des marchés dans ses propres activités, il est également proposé de réaffecter un poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats de la Section des achats à la Section de la gestion des marchés en tant que poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (voir A/66/685, par. 76 à 78).

Services administratifs

44. Les Services administratifs comprennent la Section des achats, la Section des finances, la Section des ressources humaines et le Groupe de la formation. Il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs les changements ci-après, qui sont exposés en détail ci-dessous, section par section : création de neuf postes (2 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national), réaffectation de deux postes, transformation d'un poste et suppression de deux postes.

45. À la Section des achats, on s'attend à une augmentation considérable des besoins en matière d'achats étant donné que les services et biens doivent être achetés, fournis et gérés dans trois nouveaux secteurs géographiquement distincts. C'est pourquoi le Secrétaire général propose de créer un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) pour gérer la charge de travail accrue et deux postes d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il propose également de transformer un poste de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) en poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national), dont le titulaire dirigera le Groupe d'appui aux achats. Aux fins d'assurer cette fonction, un poste d'administrateur recruté sur le plan national a été transféré de la Section du contrôle des mouvements à la Section des achats qui, à son tour, a transféré un poste d'agent du Service mobile à la Section du contrôle des mouvements. Le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de donner un caractère définitif à cet arrangement en transformant le poste d'agent du Service mobile de la Section des achats en poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) et de reclasser le poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section du contrôle des mouvements en poste d'agent de la régulation des mouvements et transports (agent du Service mobile) (voir A/66/685, par. 80 à 83).

46. La Section des finances gère deux organisations ayant deux sources distinctes de crédits statutaires (ceux inscrits au budget des opérations de maintien de la paix et ceux inscrits au budget ordinaire), ainsi que trois fonds d'affectation spéciale.

Pour faire face au surcroît de travail, il est proposé de créer deux postes d'assistant aux finances (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à Nairobi et 1 poste d'agent du Service mobile à Mogadiscio). Le poste de Mogadiscio sera affecté au Bureau du Caissier et permettra de fournir directement des services à l'UNSOA et à l'UNPOS. D'après le Secrétaire général, l'augmentation de l'effectif de la Section des finances est maintenue à un niveau minimum car l'UNSOA tirera parti de l'appui fourni par le Centre de services régional d'Entebbe (voir A/66/685, par. 84 et 85).

47. La charge de travail de la Section des ressources humaines a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée en raison de trois facteurs principaux : a) le reclassement de Nairobi et de Mombasa en lieux d'affectation famille autorisée pour l'UNSOA et la gestion des prestations qui en découlent; b) l'intensification des activités de l'UNSOA, de l'AMISOM et de l'UNPOS en Somalie, qui a entraîné une augmentation substantielle des voyages dans la zone; c) le fait que le Siège de l'ONU délègue davantage de pouvoirs aux bureaux extérieurs en matière de gestion des prestations dues au personnel. Il est donc proposé de créer deux postes d'assistant aux ressources humaines (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à Nairobi et 1 poste d'agent du Service mobile à Mogadiscio). D'après le Secrétaire général, l'augmentation de l'effectif de la Section des ressources humaines est maintenue à un niveau minimum car l'UNSOA tirera parti de l'appui fourni par le Centre de services régional d'Entebbe. Il est également proposé d'y supprimer deux emplois de temporaire d'assistant aux ressources humaines (agent du Service mobile) (voir A/66/685, par. 86 à 88).

48. La charge de travail du Groupe de la formation devrait augmenter considérablement en raison du déploiement de 5 731 agents en tenue supplémentaires provenant de nouveaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Il faudra assurer la formation préalable au déploiement de ce nouveau personnel dans des sites supplémentaires et le renforcement des capacités dans tous les domaines du dispositif de soutien logistique de l'UNSOA. Il est par conséquent proposé de créer deux postes d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Nairobi (voir A/66/685, par. 89).

Services techniques

49. Les services techniques sont constitués du Bureau du Chef, de la Section des transports aériens, de la Section du génie, de la Section des services d'information géographique, de la Section des services médicaux, de la Section du contrôle des mouvements, de la Section des approvisionnements, de la Section des transports et de la Section des communications et de l'informatique. La demande d'effectifs détaillée ci-après par section concerne 38 postes (4 P-3, 30 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), 7 transferts, 1 reclassement et 1 réaffectation.

50. Il est proposé de renforcer le Bureau du Chef en le dotant d'un poste de spécialiste des projets (Service mobile) à Mogadiscio en vue de collaborer plus efficacement avec l'AMISOM et de fournir des services de conseil et d'assistance au quartier général de l'AMISOM et au prochain directeur de l'appui à la mission en ce qui concerne la fourniture de l'appui en matière de services techniques (voir A/66/685, par. 91).

51. Avec le renfort de 15 aéronefs (3 loués par l'ONU, 12 mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents) et l'élargissement considérable de la zone d'opérations, les activités de la Section des transports aériens ont gagné en complexité et en volume, ce qui nécessitera 9 nouveaux postes, dont 1 poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3), 2 postes de spécialiste des opérations aériennes (Service mobile) et 6 postes d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile), pour créer les trois équipes d'appui aux trois nouveaux secteurs chargées de gérer efficacement les tâches à accomplir, notamment les évacuations sanitaires, la relève des contingents, les opérations de recherche et de sauvetage et l'escorte de convois (voir A/66/685, par. 92 et 93). **Compte tenu des effectifs de la Section des transports aériens, le Comité consultatif recommande de retrancher à la proposition un poste d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile), considérant que la Section dispose de moyens suffisants pour s'acquitter des fonctions correspondantes.**

52. La Section du génie assure la direction administrative et technique de l'ensemble des opérations du génie de l'UNSOA, notamment les travaux de construction, les services d'entretien des installations et des camps, les travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'alimentation en électricité et la gestion du matériel de génie. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur (P-3) à Nairobi pour aider le Chef de la Section du génie à élaborer et gérer les contrats relatifs aux opérations du génie pour les trois secteurs. L'ingénieur serait chargé de contrôler et d'évaluer l'exécution des contrats dans une zone d'opérations beaucoup plus vaste et de gérer les projets de génie qu'exige l'augmentation du personnel en tenue. Il est proposé de créer un poste d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel (Service mobile) à Mogadiscio pour gérer le matériel de génie durable affecté à la Section, dont la valeur et la quantité ont augmenté. Il est proposé de créer un poste de technicien (eau et assainissement) (Service mobile) pour gérer les plus de 35 stations d'épuration des eaux et 30 stations de traitement des eaux usées à Mogadiscio et dans les secteurs. Enfin, il est proposé de créer un poste d'assistant (génie) (Service mobile) dont le titulaire aidera à gérer les quelque 500 groupes électrogènes et 14 centrales électriques installés à ce jour (voir A/66/685, par. 94 à 96).

53. La Section des services d'information géographique recueille, vérifie, gère et stocke les données géospatiales et les analyse pour en tirer des produits dont l'AMISOM, l'UNSOA et l'UNPOS se servent aux fins de planification, d'information et d'opérations de sécurité. Étant donné que ni l'AMISOM ni les pays fournisseurs de contingents ne disposent de moyens en matière d'information géographique ou de cartographie, il est indiqué que l'élargissement des opérations dans le centre-sud de la Somalie entraînera un surcroît de travail pour la Section. Il est proposé de créer trois postes à Nairobi : deux postes de spécialiste de l'information géographique (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le spécialiste de l'information géographique (P-3) serait chargé de mettre au point les divers produits géospatiaux dont l'UNSOA, l'AMISOM et l'UNPOS ont besoin pour fonctionner efficacement et pour prendre des décisions en connaissance de cause sur la base d'informations à jour et exactes. Le spécialiste de l'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) veillerait à ce que toutes les demandes soient honorées en temps voulu et tiendrait des registres sur la budgétisation axée sur les résultats et les principaux indicateurs de résultat. Il

est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour apporter l'appui nécessaire aux spécialistes de l'information géographique (voir A/66/685, par. 97 à 99).

54. La Section des services médicaux fournit des conseils techniques à l'AMISOM et coordonne les évacuations sanitaires, les consultations spécialisées et les hospitalisations hors de la zone d'opérations. Il est indiqué que la Section aurait besoin de deux postes supplémentaires à Mogadiscio, dont un poste de coordonnateur paramédical des interventions d'urgence et un d'assistant médical (tous deux d'agent du Service mobile). Le coordonnateur paramédical serait chargé d'améliorer l'aptitude de la Mission à fournir en temps voulu des services efficaces d'évacuation des blessés et des malades vers des établissements médicaux de niveau III/IV hors de la Somalie et d'assurer le renforcement des capacités sur le plan local. L'assistant médical aiderait le Chef du service médical de l'AMISOM à planifier et coordonner les plans d'appui médical de l'UNSOA. D'après le Secrétaire général, l'expérience montre que la présence d'un médecin est nécessaire à Mogadiscio afin de coordonner les soins médicaux sur le terrain. Par conséquent, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la logistique médicale (P-3) au poste de médecin (P-3) exerçant à Mogadiscio par roulement (voir A/66/685, par. 100 et 101).

55. À mesure que de nouveaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police se joindront à l'AMISOM et déploieront leur personnel dans des sites où les conditions sont de plus en plus difficiles, il faut s'attendre à une augmentation considérable de la charge de travail de la Section du contrôle des mouvements. L'équipe de Mogadiscio serait constituée de trois assistants au contrôle des mouvements (Service mobile), chargés de coordonner et d'exécuter tous les mouvements en direction, en provenance et à l'intérieur du secteur 1 (Mogadiscio). À Nairobi, un assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) serait nécessaire pour faire face au surcroît de travail lié à la relève des contingents. Il est également proposé de transférer sept postes correspondant à des fonctions relevant du génie de Nairobi à Mogadiscio, dont un poste de chef adjoint de la Section du génie (P-4) et six postes d'assistant génie (Service mobile) pour s'occuper des opérations dans les camps et des activités de construction. Étant donné que la Section exploite et entretient en outre des camps et des sites avancés à Mogadiscio ainsi que des stations d'épuration des eaux et des groupes électrogènes appartenant aux contingents et à l'ONU, il est jugé impératif que du personnel du génie soit présent en permanence sur le terrain pour faire face à la charge de travail et fournir un appui direct à l'AMISOM (voir A/66/685, par. 102 à 105).

56. Il est indiqué dans le rapport que la Section des approvisionnements aurait besoin d'un poste de fonctionnaire chargé des carburants (Service mobile) à Mogadiscio pour assurer la fourniture de carburants aux contingents dans des sites reculés, dans une vaste zone géographique qui ne dispose guère de voies de transport. Le titulaire devrait aussi aider à assurer et gérer la qualité et le contrôle des services fournis par les fournisseurs. Il est proposé de créer deux postes d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Mombasa et quatre postes d'assistant aux fournitures (Service mobile) à Mogadiscio pour renforcer les capacités s'agissant d'établir le budget et les demandes de biens ou services et de gérer le matériel, les fournitures et les services en appui à l'AMISOM et à l'UNPOS (voir A/66/685, par. 106 à 108). **Compte tenu des effectifs de la Section des approvisionnements, le Comité consultatif**

recommande de retrancher à la proposition un poste d'assistant aux fournitures (Service mobile), considérant que la Section dispose de moyens suffisants pour s'acquitter des fonctions correspondantes.

57. Il est indiqué dans le rapport que la Section des transports aurait besoin de trois nouveaux postes à Mogadiscio : un officier transport (P-3) et deux assistants (transports) (Service mobile), qui établiraient et gèreraient les divers ateliers exploités par l'entrepreneur extérieur à Mogadiscio et dans les trois nouveaux secteurs; assureraient la collecte de données sur les activités d'entretien menées par l'entrepreneur extérieur; mettraient au point le système de gestion des transports; élaboreraient et mettraient en œuvre le plan de formation de l'AMISOM; et mettraient en place le système d'approvisionnement et de gestion des pièces de rechange (voir A/66/685, par. 109 et 110).

58. Selon le rapport sur le budget, la Section des communications et de l'informatique aurait besoin de deux spécialistes des télécommunications et de trois techniciens des télécommunications (tous agents du Service mobile) à Mogadiscio pour continuer d'apporter le niveau d'appui actuel à la force de l'AMISOM, dont les effectifs ont augmenté. Les nouveaux postes permettraient à la Section de créer une petite équipe de spécialistes des télécommunications pour chacun des trois nouveaux secteurs et Mogadiscio et d'assurer l'appui nécessaire dans une zone d'opérations beaucoup plus étendue. Les équipes seraient chargées de mettre en place et d'exploiter divers services (radio, téléphone, courrier électronique, Internet et vidéoconférence) au poste de commandement de chaque secteur (voir A/66/685, par. 111 et 112). **Compte tenu des effectifs de la Section des communications et de l'informatique, le Comité consultatif recommande de retrancher à la proposition un poste de technicien des télécommunications (Service mobile), considérant que la Section dispose de moyens suffisants pour s'acquitter des fonctions correspondantes.**

59. Après avoir demandé des précisions sur l'évolution des effectifs découlant de la réduction de ceux de la Base d'appui de Mombasa, le Comité consultatif a été informé que 29 postes seraient transférés à Nairobi et 4 à Mogadiscio, de sorte qu'il resterait 85 postes à Mombasa. **Au vu de la réduction des effectifs de la Base d'appui de Mombasa et de la présence accrue à Mogadiscio, le Comité consultatif recommande à l'UNSOA d'examiner les fonctions actuellement exercées à la Base d'appui afin d'établir si d'autres fonctions pourraient être transférées de Mombasa. Il serait souhaitable de tenir compte des résultats de cet examen dans le projet de budget de l'UNSOA pour l'exercice 2013/14.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué 2011/12</i>	<i>Montant proposé 2012/13</i>	<i>Variation</i>
204 565 400	290 744 200	86 178 800

60. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 290 744 200 dollars, soit une hausse de 86 178 800 dollars (42,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. **Le Comité consultatif a bon espoir que l'appui apporté à l'AMISOM permettra de faire le meilleur usage des structures d'hébergement et de loisirs.**

61. La hausse est principalement imputable à celle des dépenses prévues aux rubriques suivantes :

a) Transports aériens (43 798 900 dollars) : imputable aux remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre de la location et de l'exploitation de neuf hélicoptères utilitaires (7 SA 330 Puma et 2 Mi-17) et trois hélicoptères de combat (Mi-24), et de l'affrètement de trois hélicoptères utilitaires (BK117) pour fournir des services d'évacuation sanitaire et de sauvetage aérien ainsi que de ravitaillement; aux dépenses de carburant et de lubrifiants concernant les opérations aériennes de l'AMISOM et les hélicoptères utilitaires affrétés par l'ONU; et à l'affrètement de 13 vols en moyenne par mois, pour un coût moyen de 22 234 dollars par vol, pour fournir un appui aux opérations de l'AMISOM et de l'UNSOA en Somalie, alors que le budget 2011/12 avait été établi sur la base d'une moyenne de huit vols affrétés par mois, pour un coût moyen de 24 500 dollars;

b) Fournitures, services et matériel divers (27 942 600 dollars) : principalement imputable au renforcement des services de lutte antimines, qui vise à doter l'AMISOM de la capacité voulue en matière de gestion des risques d'explosion compte tenu de l'élargissement de ses opérations. L'AMISOM aura besoin de services de lutte antimines dans les trois nouveaux secteurs; la hausse est donc également due à l'augmentation des dépenses de fret et autres frais connexes occasionnés par la livraison de fournitures aux trois nouveaux secteurs où se déploie l'AMISOM, ainsi qu'aux dépenses de fret et autres frais connexes liés au matériel provenant d'autres missions;

c) Transports terrestres (10 270 400 dollars) : partiellement imputable à l'achat de véhicules en raison de l'élargissement de la zone d'opérations de l'AMISOM, qui fait que l'UNSOA doit ainsi acquérir les moyens de transport terrestre ciblés qui lui permettront d'apporter un soutien logistique dans les trois nouveaux secteurs établis; et à une augmentation des dépenses au titre du carburant, des pièces de rechange et des services de réparation et d'entretien découlant de l'élargissement de la flotte et de la zone d'opérations.

62. Les informations supplémentaires fournies indiquent une hausse des dépenses de carburant au titre des transports terrestres dans le projet de budget : 7,4 millions de litres pour 2012/13, contre une consommation estimée à 5,6 millions de litres en 2011/12 et 4,4 millions de litres en 2010/11 (voir également A/66/590, produits prévus au titre de la réalisation escomptée 1.1 pour la composante 1 : fourniture d'un soutien logistique).

63. Ayant demandé des précisions sur l'augmentation proposée de 8 à 13 vols affrétés par mois, le Comité consultatif a été informé que l'UNSOA prévoyait actuellement deux vols affrétés par semaine entre Nairobi et Mogadiscio pour le déplacement du personnel de l'UNSOA et de l'AMISOM. Étant donné que l'UNSOA élargit son rayon d'action à trois nouveaux secteurs, la Mission entend mettre en place chaque mois deux vols supplémentaires vers Kismaayo, deux vers Baidoa et un vers Beledweyne pour le déplacement des contingents à des fins de suivi et d'évaluation des opérations sur le terrain.

64. Le Comité consultatif note la hausse des dépenses au titre des voyages (1 005 700 dollars, soit une augmentation 91,4 %) pour 1 561 voyages (voir A/66/685, par. 129). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que 1 203 voyages (76 % du total) avaient pour but de mener des activités essentielles de suivi

et d'évaluation des opérations sur le terrain et d'effectuer des inspections portant sur la sécurité, les transports aériens, les services médicaux et d'autres domaines. Il a par ailleurs été informé que 100 voyages étaient destinés au personnel de l'UNSOA qui coordonne la relève des contingents de l'AMISOM; 86 au transfert du personnel de Nairobi vers les quatre secteurs et Mombasa; 60 au Directeur de l'appui à la mission et aux chefs de section pour participer à des conférences et se rendre à Entebbe; 42 à des opérations préalables au déploiement; et 61 aux trajets vers les lieux où se tiennent des consultations politiques. Les autres voyages étaient effectués pour participer, entre autres, à des séances du Conseil de sécurité et à des réunions préparatoires concernant les Normes comptables internationales pour le secteur public. **Le Comité consultatif encourage la Mission à restreindre ses dépenses pour frais de voyage à celles qui sont strictement essentielles pour s'acquitter des tâches qui relèvent de son mandat.**

65. Au paragraphe 116 du projet de budget, il est proposé d'ouvrir un crédit de 477 800 dollars pour les voyages au titre de la formation. Il est proposé au paragraphe 117 du projet de budget que 902 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 861 agents recrutés sur le plan national participent à des activités de formation interne et externe en 2012/13. **Le Comité consultatif estime que les ressources demandées pour les voyages au titre de la formation sont élevées et recommande d'en réduire le montant de 100 000 dollars.**

Consultants

66. Dans le projet de budget sont demandés 13 consultants pour 12 mois chacun à Mogadiscio (contre 11 consultants en 2011/12) car le personnel des Nations Unies ne peut pas être déployé en permanence à cause des conditions de sécurité (voir A/66/685, par. 128). Il est en outre proposé de s'attacher les services de 43 consultants-formateurs supplémentaires qui seraient chargés de renforcer les capacités du personnel de l'UNSOA et de l'AMISOM dans les domaines du soutien logistique, des services techniques et des fonctions administratives (contre 10 en 2011/12). Ayant demandé des précisions au sujet des 43 consultants demandés, le Comité consultatif a été informé que l'UNSOA était responsable, tant pour son propre personnel que pour celui de l'UNPOS, de la coordination des programmes de formation interne et externe portant sur les spécificités du travail et de la communication à l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif note que la mise en œuvre d'activités de formation menées par des consultants permettra qu'un personnel plus nombreux bénéficie de la formation interne, ce qui est louable. Toutefois, il juge que les conditions de sécurité qui prévalent pourraient nuire à la capacité des consultants de mener toutes les activités prévues et considère que la proposition de s'adjoindre les services de 43 consultants est excessive compte tenu des circonstances. Le Comité recommande par conséquent de limiter le nombre des consultants à 40 pour l'exercice 2012/13 et que les ressources à ce titre soient revues en conséquence.** Le Comité consultatif aborde la question de la formation au sein des missions de maintien de la paix dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

Contrat clefs en main pour la fourniture de rations

67. Le projet de budget pour 2012/13 comprend un nouveau contrat clefs en main pour la fourniture de rations qui permettrait de ravitailler directement les unités de l'AMISOM à Mogadiscio sans passer par la Base d'appui de Mombasa. Cette solution pourrait s'avérer plus onéreuse que le dispositif en place mais, grâce à elle, un nombre important de militaires de l'AMISOM pourraient se concentrer sur les objectifs à atteindre plutôt que sur l'appui à la fourniture de rations. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le nouveau contrat était plus coûteux du fait que celui-ci prévoyait la fourniture de rations directement sur les sites où se trouvent les bataillons à Mogadiscio. Il a également été informé que l'appel d'offres avait été lancé et qu'une analyse approfondie serait réalisée en vue d'évaluer les offres pour s'assurer que l'UNSOA obtiendrait le marché le plus rentable. **Le Comité note le coût plus élevé du contrat mais reconnaît l'intérêt d'acheminer les rations directement à Mogadiscio sans passer par la Base d'appui de Mombasa, étant donné que cela réduirait le soutien attendu de l'AMISOM dans ce cadre et accélérerait le ravitaillement des bataillons.**

V. Questions diverses

Centre régional de services d'Entebbe

68. Le rapport de présentation du budget indique que, conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre régional de services ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2011/12 qui est à la charge de l'UNSOA figurent dans le projet de budget (voir A/66/685, par. 38). La part des coûts du Centre qui est à la charge de l'UNSOA (671 100 dollars) est indiquée dans la section II.G du projet de budget. Il est prévu que le Centre fournisse des services à l'UNSOA en ce qui concerne les quatre projets qui lui ont été initialement transférés en 2011/12 : enregistrement des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, animation d'un centre régional de formation et de conférences et animation d'un centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Il a été décidé de transférer au Centre de nouvelles fonctions relatives aux finances et à la gestion des ressources humaines, afin d'améliorer la prestation de services et de réaliser des économies d'échelle : fonctions concernant les états de paie, les paiements, les opérations de caisse et les comptes, ainsi que le recrutement sur le plan international, la gestion des postes et le contrôle des états de présence assurés sur le terrain (voir A/66/685, par. 113). Le Comité consultatif fait d'autres remarques sur le Centre régional de services d'Entebbe et sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/718).

Construction

69. Le Comité consultatif, ayant pris connaissance des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, constate le retard pris dans la conduite de quatre projets de construction dont la valeur s'élève à 26 millions de dollars et qui ont été approuvés en juin 2010. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la passation des marchés pour ces projets avait pris

longtemps du fait de la difficulté de trouver des fournisseurs qui acceptent de travailler en Somalie. Comme les contrats n'ont été signés qu'en août 2010, l'UNSOA a fait figurer les dépenses engagées au titre de ces projets dans son budget pour 2010/11 au lieu de celui de 2009/10. Le Comité a en outre été informé du fait que la construction du quartier général conjoint de l'UNPOS et de l'UNSOA progresse et qu'environ 60 % des logements prévus pour héberger 6 500 personnes ont été achevés. **Le Comité consultatif s'inquiète de l'ampleur des travaux de construction que doit réaliser l'UNSOA, et il espère que le Bureau supervisera de près tous les projets de construction pour garantir la tenue des délais et une livraison aussi rapide que possible. Le Comité estime également que le Siège doit appuyer et surveiller plus directement les travaux pour garantir une planification et une exécution efficaces des projets de construction majeurs des opérations de maintien de la paix.** Le Comité consultatif évoque cette question dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/718).

Suite à donner aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

70. Un résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2009/10 (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II) est présenté dans la section V.C du rapport de présentation du budget. Le Comité note que l'UNSOA a appliqué 6 des 10 recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les quatre autres recommandations, qui d'après la Mission sont en cours d'application, portaient sur les points suivants : a) il n'y avait pas eu de dénombrement complet et des lacunes avaient été constatées en ce qui concerne la gestion des biens non durables; b) à la rubrique de la gestion des ressources humaines, tous les fonctionnaires n'étaient pas à jour dans leurs rapports d'évaluation et de notation, ce qui n'avait pas empêché certains d'entre eux de passer à l'échelon supérieur ou d'obtenir une prorogation de leur engagement; c) dans le domaine de l'informatique et des communications, il n'y avait pas de plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre; et d) l'environnement informatique n'était pas suffisamment protégé. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour par l'UNSOA pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ne doute pas que les autres recommandations seront appliquées sans tarder.**

71. En ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2010/11 (A/66/5 (Vol. II), chap. II), le Comité remarque que le paragraphe 112 b) fait mention d'un contrat à courte durée portant sur des services d'expédition conclu par l'UNSOA et délibérément évalué à 999 999 dollars, soit 1 dollar en deçà du montant pour lequel le Comité des marchés du Siège devrait donner son approbation. Ce contrat a été également prorogé six fois selon la procédure de demande d'approbation a posteriori, pour un montant total de 9,04 millions de dollars, jusqu'à ce que le contrat de longue durée soit finalement approuvé par le Siège en février 2011. De plus, 52 bons de commande relatifs aux opérations aériennes, représentant un coût total de 8,36 millions de dollars, ont été traités selon la même procédure, alors qu'ils portaient sur des sommes dépassant le montant de 500 000 dollars que le Bureau était autorisé à approuver.

72. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ledit contrat était un contrat commercial global de services de transport destiné à couvrir les mouvements de marchandises et de passagers, qui avait précédemment été inclus

à la rubrique Fret et coûts connexes. Le contrat n'avait pas été appliqué et les dépenses afférentes avaient donc été inscrites à la rubrique Transports aériens. Le Comité a en outre été informé que le marché avait été passé dans le cadre du système de la prise en charge logistique par un tiers, selon lequel le fournisseur est chargé de gérer l'ensemble des opérations logistiques en utilisant le marché au comptant pour des achats réglés au fur et à mesure. Il est déclaré que ce système ne fixe pas un niveau minimal de services et permet d'alléger les démarches administratives relatives à la gestion des contrats incombant à l'UNSOA. Le Bureau d'appui et la Division des achats du Secrétariat ont participé au processus de passation du marché. Sur recommandation du comité local des marchés, en mars-avril 2010, le Bureau d'appui a soumis au Siège son opération d'achat avec prise en charge logistique par un tiers, qui a été examinée par le Comité des marchés du Siège et qui a débouché sur la passation du marché. D'après les informations transmises au Comité, le Bureau d'appui n'a pas ouvert d'enquête dans la mesure où, selon lui, la procédure de passation du marché était conforme aux procédures en vigueur et c'est à cause du délai nécessaire pour achever les négociations après la procédure d'appel d'offres que les dépenses ont dû être traitées par la procédure de demande d'approbation a posteriori.

73. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes recommande à l'Administration de renforcer systématiquement les mécanismes de contrôle des marchés fractionnés, des dossiers présentés a posteriori et des contrats attribués selon la procédure d'urgence, et de veiller à ce qu'ils soient conformes au Manuel des achats. Il recommande également que le Département de l'appui aux missions veille à ce que l'UNSOA agisse conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués en matière d'achats, dans le respect du Manuel des achats et du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II, par. 114 et 115). **Le Comité consultatif fait siennes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur ces points et demande qu'elles soient appliquées sans tarder.**

74. Dans le projet de budget, au titre de la réalisation escomptée 1.1, l'indicateur de succès 1.1.4 porte sur une réduction de la valeur d'inventaire des articles conservés en stock pendant plus de 12 mois de 30 % en 2011/12 à 25 % en 2012/13. Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements complémentaires qu'il a reçus, que l'UNSOA a reçu du matériel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la MINURCAT à la suite de la liquidation de celle-ci. Il note également que d'après le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010/11, à la fin de cet exercice, l'UNSOA possédait 893 articles non utilisés, d'une valeur de 8 760 570 dollars et en stock depuis plus d'un an. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Département de l'appui aux missions contrôle strictement les biens jamais utilisés et publie et diffuse des rapports périodiques à l'usage des missions sur leur disponibilité et qu'il instaure des procédures pour que les missions : a) identifient et déclarent en temps voulu au Siège leurs biens non utilisés; b) tiennent compte de leurs stocks existants lorsqu'elles établissent leurs plans d'achats; et c) déclarent en temps voulu leurs biens en excédent et procèdent rapidement à la comptabilisation en pertes ou à la cession des biens qui s'avèrent inutilisables (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II, par. 61 à 70). **Le Comité consultatif fait siennes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur ces points et invite aussi l'UNSOA à contrôler strictement ses stocks de biens durables et à réaliser de nouvelles réductions partout où c'est possible.**

75. Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des dépenses intervenues en juin 2011 qui, selon le Secrétaire général, a résulté d'engagements qu'il a fallu exécuter dans un court délai avant la fin de l'exercice (voir A/66/590, par. 38). Il note également qu'il y a eu 53,3 % (soit 609 200 dollars) de dépassement de crédits au titre des transports aériens qui, dans le rapport sur l'exécution du budget, sont attribués essentiellement au coût plus important que prévu des services de charters aériens, et à une disposition permettant d'inscrire les dépenses relatives aux services de charters aériens pour le transport de passagers à la rubrique Fournitures, services et matériels divers, alors que les dépenses ont en fait été imputées à la rubrique Transports aériens (voir A/66/590, par. 47, et voir aussi par. 71 à 73 ci-dessus). **Sur ce point, le Comité consultatif ne doute pas que le Comité des commissaires aux comptes examinera attentivement ces dépenses lors de ses audits futurs pour déterminer les raisons de ces augmentations et éviter qu'elles se reproduisent à l'avenir.**

76. Le Comité consultatif prend acte des autres recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à l'UNSOA pour l'exercice 2010/11, et en particulier de celles sur : a) la nécessité d'obtenir une autorisation de transfert budgétaire avant d'engager des dépenses; b) la justification des transferts budgétaires; c) la réalisation d'inventaires physiques périodiques des biens non durables; et d) l'utilisation des stocks stratégiques pour déploiement rapide existants (voir A/66/5 (Vol. II), par. 48, 49, 73 et 104).

VI. Conclusion

77. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM et d'autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont présentées dans la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/66/590). **Les recommandations du Comité consultatif sont les suivantes :**

a) **Augmenter les crédits ouverts d'un montant de 35 770 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, venant s'ajouter au montant de 174 318 200 dollars déjà approuvé pour assurer le bon fonctionnement de l'entité aux termes de la résolution 64/287, ce qui porterait le montant total à 210 089 100 dollars, correspondant aux dépenses effectuées sur la même période;**

b) **Compte tenu du montant de 174 318 200 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres pour assurer le bon fonctionnement de l'entité conformément à la résolution 64/287, décider d'utiliser le montant des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2011, soit 11 595 600 dollars au total, correspondant aux intérêts créditeurs (1 492 200 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (149 500 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (9 953 900 dollars), pour réduire le déficit des contributions mises en recouvrement pour cet exercice;**

c) **Mettre en recouvrement un montant de 24 175 300 dollars pour assurer le bon fonctionnement de l'entité, correspondant à la différence entre le déficit des contributions mises en recouvrement (35 770 900 dollars) et les autres recettes (11 595 600 dollars) de l'exercice clos le 30 juin 2011.**

78. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont présentées dans la section IV du projet de budget (A/66/685). **Les recommandations du Comité consultatif sont les suivantes :**

- a) Ouvrir un crédit de 437 945 600 dollars pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;**
- b) Mettre en recouvrement un montant de 145 982 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012;**
- c) Mettre en recouvrement un montant de 291 963 600 dollars pour la période allant du 1^{er} novembre 2012 au 30 juin 2013 si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat du soutien logistique de l'AMISOM, à raison de 36 495 500 dollars par mois.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/590)
- Budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/685)
- Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.16)
- Résolutions 64/287 et 65/306 de l'Assemblée générale sur le financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie
- Résolutions 2010 (2011) et 2036 (2012) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et projections pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2011-31 mars 2012			1 ^{er} avril-30 juin 2012 : projections de dépenses				
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	Explication des écarts
Militaires et personnel de police								
Contingents	56 865,3	48 818,2	8 047,1	13 639	62,457,5	-5 592,2	-9,8	Les dépenses supérieures aux prévisions s’expliquent principalement par le remboursement du matériel appartenant aux contingents par prélèvement sur le budget ordinaire à compter du 22 février 2012, date d’adoption de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, et le déploiement d’effectifs supplémentaires durant la période considérée. Ce dépassement est en partie compensé par des dépenses pour la relève des contingents inférieures aux prévisions (828 dollars en moyenne, contre un montant de 1 692 dollars prévu au budget par personne par aller retour) en raison de l’amélioration de la sécurité à Mogadiscio et des dépenses moins élevées que prévu concernant le transport du matériel appartenant aux contingents, moins de matériel lourd que prévu ayant été transporté.
Police de l’Union africaine	275,7	33,0	242,7	–	33,0	242,7	88,0	L’existence d’un solde inutilisé tient essentiellement au déploiement tardif de policiers à Mogadiscio.
Unités de police constituées	–	–	–	650	649,6	-649,6	–	Le dépassement de crédits s’explique principalement par le déploiement d’une unité de police constituée en provenance d’Ouganda d’ici à la fin de la période considérée, en application de l’adoption de la résolution 2036 (2012).
Total partiel	57 141,0	48 851,2	8 289,8	14 288,9	63 140,1	-5 999,1	-10,5	

	1 ^{er} juillet 2011-31 mars 2012			1 ^{er} avril-30 juin 2012 : projections de dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	23 312,0	20 125,8	3 186,2	7 258,6	27 384,4	-4 072,4	-17,5	Le dépassement de crédits s'explique principalement par le recrutement plus rapide que prévu au budget de personnel civil sur le plan international. Le budget approuvé pour 2011/12 était fondé sur un coefficient délais de recrutement de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, comparé à un taux moyen de vacance de postes prévu de 12 %. Ce dépassement s'explique également par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu.
Personnel recruté sur le plan national	5 937,4	2 674,5	3 262,9	917,0	3 591,5	2 345,9	39,5	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait que les dépenses concernant le personnel recruté sur le plan national ont été inférieures aux prévisions du budget approuvé pour 2011/12.
Personnel temporaire -autre que pour les réunions)	136,9	153,0	-16,1)	169,9	322,9	-186,0	-135,9	Le dépassement de crédits s'explique principalement par le recrutement plus rapide que prévu de personnel temporaire -autre que pour les réunions). Le budget approuvé pour 2011/12 était fondé sur un coefficient délais de recrutement de 15 % pour le personnel temporaire -autre que pour les réunions), alors que tous les postes étaient pourvus au 31 mars 2012.
Total partiel	29 386,3	22 953,3	6 433,0	8 345,5	31 298,8	-1 912,5	-6,5	
Dépenses opérationnelles								
Consultants	2 094,6	1 591,3	503,3	594,8	2 186,1	-91,5	-4,4	Le dépassement de crédits s'explique principalement par la nécessité de continuer à s'assurer les services d'experts techniques externes, essentiellement à Mogadiscio, pour aider l'AMISOM à planifier et exécuter les changements se rapportant à son mandat.

	1 ^{er} juillet 2011-31 mars 2012			1 ^{er} avril-30 juin 2012 : projections de dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Voyages	1 100,6	1 310,1	-209,5)	233,1	1,543,2	-442,6	-40,2	Le dépassement de crédits s'explique principalement par le nombre plus élevé que prévu de voyages en vue de consultations relatives aux opérations et à la planification afin d'appuyer le concept d'opérations révisé de l'AMISOM et l'application de la résolution 2036 -2012).
Installations et infrastructures	88 711,7	39 659,6	49 052,1	29 501,6	69 161,2	19 550,5	22,0	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait que les priorités ont été redéfinies concernant les projets de construction et les programmes de livraison de carburant de l'UNSOA, l'AMISOM ayant modifié le concept d'opérations au cours de la période considérée et envisageant d'étendre la zone de responsabilité en Somalie.
Transports terrestres	24 505,3	17 721,1	6 784,2	10 255,8	27 976,9	-3 471,6	-14,2	Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de moyens de transport terrestres, notamment, mais pas uniquement, d'engins de manutention, afin de faciliter les déplacements effectués pour répondre aux nouveaux besoins logistiques de l'AMISOM et de l'UNSOA dus à l'élargissement des opérations de l'AMISOM dans trois secteurs supplémentaires, à la suite de l'adoption de la résolution 2036 -2012). Ce dépassement est partiellement compensé par une diminution des dépenses au titre des services d'entretien par rapport aux prévisions.
Transports aériens	2 352,0	2 111,7	240,3	4 140,7	6 252,4	-3 900,4	-165,8	Le dépassement de crédits s'explique principalement par la nécessité de rembourser les moyens de transport aériens fournis à l'AMISOM par les pays fournisseurs de contingents à partir du 22 février 2012, à la suite de l'adoption de la résolution 2036 (2012).

	1 ^{er} juillet 2011-31 mars 2012			1 ^{er} avril-30 juin 2012 : projections de dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Transports maritimes ou fluviaux	1 485,6	200,2	1 285,4	35,4	235,6	1 250,0	84,1	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à une mobilisation et des opérations moins importantes que prévu et à des frais de gestion pour le contrat de livraison clefs en main de carburant inférieures aux prévisions du fait de la révision du concept d'opérations de l'AMISOM.
Communications	22 948,6	16 282,1	6 666,5	10 871,1	27 153,2	-4 204,6	-18,3	Le dépassement de crédits s'explique principalement par la hausse des coûts contractuels liés à l'appui en matière d'information fourni par un tiers pour la mise en œuvre de la stratégie de communications de l'AMISOM et par la nécessité de répondre aux besoins de l'AMISOM en matière de communications dans les trois secteurs supplémentaires, conformément à la résolution 2036 -2012). Ce dépassement est partiellement compensé par des dépenses moins élevées que prévu concernant les services de communications par satellite, en raison d'un changement de fournisseur.
Informatique	7 248,3	1 729,6	5 518,7	4 854,5	6 584,1	664,2	9,2	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement aux retards pris dans l'établissement d'une infrastructure à Mogadiscio en raison des retards eux-mêmes pris dans l'établissement des installations et infrastructures sur le théâtre des opérations.
Santé	16 401,7	8 478,0	7 923,7	7 385,4	15 863,4	538,3	3,3	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait qu'aucun service contractuel n'a été fourni au centre d'intervention d'urgence de niveau II de l'ONU en raison des retards pris dans la construction des installations médicales.

	1 ^{er} juillet 2011-31 mars 2012			1 ^{er} avril-30 juin 2012 : projections de dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Fournitures, services et matériel divers	37 717,0	32 869,6	4 847,4	6 828,3	39 697,9	-1 980,9	-5,3	Le dépassement de crédits s'explique principalement par les services de lutte antimines supplémentaires nécessaires aux trois nouveaux secteurs qui découlent de l'élargissement des opérations de l'AMISOM à la suite de l'adoption de la résolution 2036 -2012).
Total partiel	204 565,4	121 953,1	82 612,3	74 700,7	196 653,7	7 911,7	3,9	
Montant brut	291 092,7	193 757,6	97 335,1	97 335,1	291 092,7	0,0	0,0	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 511,8	2 196,8		798,7	2 995,5			
Montant net	288 580,9	191 560,8	97 020,1	96 536,4	288 097,2	483,7	0,2	
Contributions volontaires en nature -budgétisées)	–	–		–	–			
Total	291 092,7	193 757,6	97 335,1	97 335,1	291 092,7	0,0	0,0	

Annexe II

Récapitulatif des modifications proposées concernant l'UNSOA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Fourniture d'un appui logistique			
Bureau du Directeur	–	P-5	Transfert de 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) au sein du Bureau du Directeur de Nairobi à Mogadiscio
	+1	P-3	Création de 1 poste d'agent de sécurité au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité à Mogadiscio
	+1	P-3	Création de 1 poste de fonctionnaire du budget au sein de la Section du budget et des fonds d'affectation spéciale à Nairobi
	–	SM	Transfert de 2 postes d'agent de sécurité (Service mobile) au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité de Nairobi à Mogadiscio
	+4	SM	Création de 4 postes d'assistant à la sécurité au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste de spécialiste de la sécurité aérienne au sein du Groupe de la sécurité aérienne à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant à la sécurité aérienne au sein du Groupe de la sécurité aérienne à Mogadiscio
	+1	AN	Création de 1 poste d'attaché de liaison au sein de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur à Nairobi
	+1	AN	Création de 1 poste de juriste au sein de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur à Nairobi
	+4	GN	Création de 4 postes d'assistant à la sécurité au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité à Mogadiscio
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant de bureau au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité à Mogadiscio
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant au budget au sein de la Section du budget et des fonds d'affectation spéciale à Nairobi
Total partiel	+16		
Services de soutien	–	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique au sein de la Section des opérations et de la planification de Nairobi à Mogadiscio
	-1	P-4	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats de la Section de la gestion des contrats (Services de soutien) en tant que poste de fonctionnaire chargé des achats à la Section des achats (Services administratifs)
	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats de la Section des achats (Services administratifs) en tant que poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats à la Section de la gestion des contrats (Services de soutien)
	+1	P-3	Création de 1 poste de fonctionnaire d'administration au sein du Bureau du Directeur adjoint à Nairobi
	–	P-3	Réaffectation de 1 poste de spécialiste de la gestion du matériel de la Section de la gestion du matériel en tant que poste de fonctionnaire chargé des stocks et des fournitures à la Base d'appui de Mombasa

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-	SM	Transfert de 1 poste d'assistant au soutien logistique au sein de la Section des opérations et de la planification de Nairobi à Mogadiscio
	-	SM	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection au sein de la Section de la gestion du matériel de Mombasa à Nairobi
	-	SM	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé des stocks et des fournitures de la Base d'appui de Mombasa en tant que poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats à la Section de la gestion des contrats
	-1	SM	Transformation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats en poste d'administrateur adjoint chargé de la gestion des contrats au sein de la Section de la gestion des contrats
	-	SM	Transfert de 2 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection au sein de la Section de la gestion du matériel de Nairobi à Mogadiscio
	+3	SM	Création de 3 postes de fonctionnaire chargé de la logistique au sein de la Section des opérations et de la planification à Mogadiscio
	+3	SM	Création de 3 postes d'assistant au soutien logistique au sein de la Section des opérations et de la planification à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents au sein de la Section de la gestion du matériel à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant à la cession du matériel au sein de la Section de la gestion du matériel à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique à Mombasa et à la Base d'appui de Mogadiscio
	+2	SM	Création de 2 postes d'assistant au soutien logistique à Mombasa et à la Base d'appui de Mogadiscio
	+1	AN	Transformation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats en poste d'administrateur adjoint chargé de la gestion des contrats au sein de la Section de la gestion des contrats
	+3	AN	Création de 3 postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats au sein de la Section de la gestion des contrats à Nairobi
	+1	AN	Création de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes au sein de la Section de la gestion de l'appui en matière d'information à Nairobi
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant au soutien logistique au sein de la Section des opérations et de la planification à Nairobi
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection au sein de la Section de la gestion du matériel à Mombasa
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks au sein de la Section de la gestion du matériel à Mombasa
Total partiel	+19		
Services administratifs	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats de la Section de la gestion des contrats (Services de soutien) en tant que poste de fonctionnaire chargé des achats à la Section des achats (Services administratifs)
	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats de la Section des achats (Services administratifs) en tant que poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats à la Section de la gestion des contrats (Services de soutien)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	SM	Transformation, au sein de la Section des achats, de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) en poste de fonctionnaire chargé des achats recruté sur le plan national
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines au sein de la Section des ressources humaines à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant aux finances au sein de la Section des finances à Mogadiscio
	-2	SM	Suppression de 2 postes au sein de la Section des ressources humaines
	+1	AN	Transformation, au sein de la Section des achats, de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) en poste de fonctionnaire chargé des achats recruté sur le plan national
	+1	AN	Création de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats au sein de la Section des achats à Nairobi
	+2	GN	Création de 2 postes d'assistant aux achats au sein de la Section des achats à Nairobi
	+2	GN	Création de 2 postes d'assistant à la formation au sein du Groupe de la formation à Nairobi
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines au sein de la Section des ressources humaines à Nairobi
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant aux finances au sein de la Section des finances à Nairobi
Total partiel	+7		
Services techniques	–	P-4	Transfert, au sein de la Section du génie, de 1 poste de chef adjoint de la Section du génie de Nairobi à Mogadiscio
	–	P-3	Réaffectation, au sein des Services médicaux, de 1 poste de spécialiste de la logistique médicale en tant que poste de médecin
	+1	P-3	Création de 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens à Mogadiscio
	+1	P-3	Création de 1 poste de fonctionnaire des transports au sein de la Section des transports à Mogadiscio
	+1	P-3	Création de 1 poste d'ingénieur au sein de la Section du génie à Nairobi
	+1	P-3	Création de 1 poste d'agent des services d'information géographique au sein de la Section des services d'information géographique à Nairobi
	–	SM	Transfert, au sein de la Section du génie, de 6 postes d'assistant Génie de Nairobi à Mogadiscio
	+1	SM	Reclassement, au sein de la Section du contrôle des mouvements, de 1 poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports recruté sur le plan national en tant que poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile)
	+1	SM	Création de 1 poste d'administrateur de projets au sein du Bureau du Chef des Services techniques à Mogadiscio

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+2	SM	Création de 2 postes de fonctionnaire chargé des opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens à Mogadiscio
	+6	SM	Création de 6 postes d'assistant aux opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel au sein de la Section du génie à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste de technicien (eau et assainissement) au sein de la Section du génie à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant électricien au sein de la Section du génie à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant médical au sein de la Section des services médicaux à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'auxiliaire sanitaire au sein de la Section des services médicaux à Mogadiscio
	+3	SM	Création de 3 postes d'assistant au contrôle des mouvements au sein de la Section du contrôle des mouvements à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements concernant la relève des contingents au sein de la Section du contrôle des mouvements à Nairobi
	+4	SM	Création de 4 postes d'assistant à l'approvisionnement au sein de la Section des approvisionnements à Mogadiscio
	+1	SM	Création de 1 poste de fonctionnaire chargé des carburants au sein de la Section des approvisionnements à Mogadiscio
	+2	SM	Création de 2 postes d'assistant aux transports au sein de la Section des transports à Mogadiscio
	+2	SM	Création de 2 postes de fonctionnaire des télécommunications au sein de la Section des communications et de l'informatique à Mogadiscio
	+3	SM	Création de 3 postes de technicien des télécommunications au sein de la Section des communications et de l'informatique à Mogadiscio
	+1	AN	Création de 1 poste d'agent des services d'information géographique au sein de la Section des services d'information géographique à Nairobi
	-1	AN	Reclassement, au sein de la Section du contrôle des mouvements, de 1 poste d'agent de la régulation des mouvements recruté sur le plan national en tant que poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile)
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant administratif au sein de la Section des services d'information géographique à Nairobi
	+2	GN	Création de 2 postes d'assistant à l'approvisionnement au sein de la Section des approvisionnements à Mombasa
Total partiel	+38		
Total	80		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Récapitulatif des modifications par catégorie			
Personnel recruté sur le plan international	+55		
Personnel recruté sur le plan national	+27		
Volontaires des Nations Unies			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	-2		
Personnel recruté sur le plan national	—		
Total	+80		

Abréviations : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.